

Pour assurer l'avenir du conjoint survivant, les époux peuvent agir sur leur régime matrimonial et mettre en place des solutions d'assurance.

DIFFERENTES STRATEGIES POSSIBLES PAR EXEMPLE :

↳ Adapter son régime matrimonial renforçant les droits du conjoint :

- Un contrat de mariage avec diverses clauses telles que *la clause dite de partage inégal* : cela permet une transmission de biens plus importante au conjoint survivant ;
- Un contrat de mariage sous la *communauté universelle* avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant. Attention ce régime matrimonial radical présente des inconvénients pour les enfants du couple.

↳ Opter pour des solutions d'assurance :

- Souscrire une assurance décès ;
- Souscrire une assurance emprunteur dans le cadre d'un crédit immobilier ;
- Souscrire une assurance vie avec son conjoint bénéficiaire.

↳ Donation entre époux :

Il s'agit d'un acte notarié qui permet à l'un des époux d'augmenter les droits de l'autre sur sa succession au moment de son décès. Pour plus de conseils consultez votre notaire ou conseiller en gestion de patrimoine.

Pour information. Merci de votre confiance.

Extrait de Synthèse d'experts 01/2021

Ce bulletin d'information est général. Si vous êtes concernés ou intéressés, merci de nous contacter pour plus de précisions.

Carcassonne

Z.I La Bouriette 205 Bd Gay Lussac
11000 CARCASSONNE
Tél 04 68 72 33 83 - 04 68 25 52 57
Mail : contact@moll-expert.com

Toulouse

1 Rue des frères Peugeot
31130 BALMA
Tél 05 61 99 55 55
Mail: contact@moll-expert.com